

Les gorges de la Dore

Distance

↔ 8.5 km

Durée

🕒 2h45

Dénivelé

⬆️⬆️ +284 m

Balissage



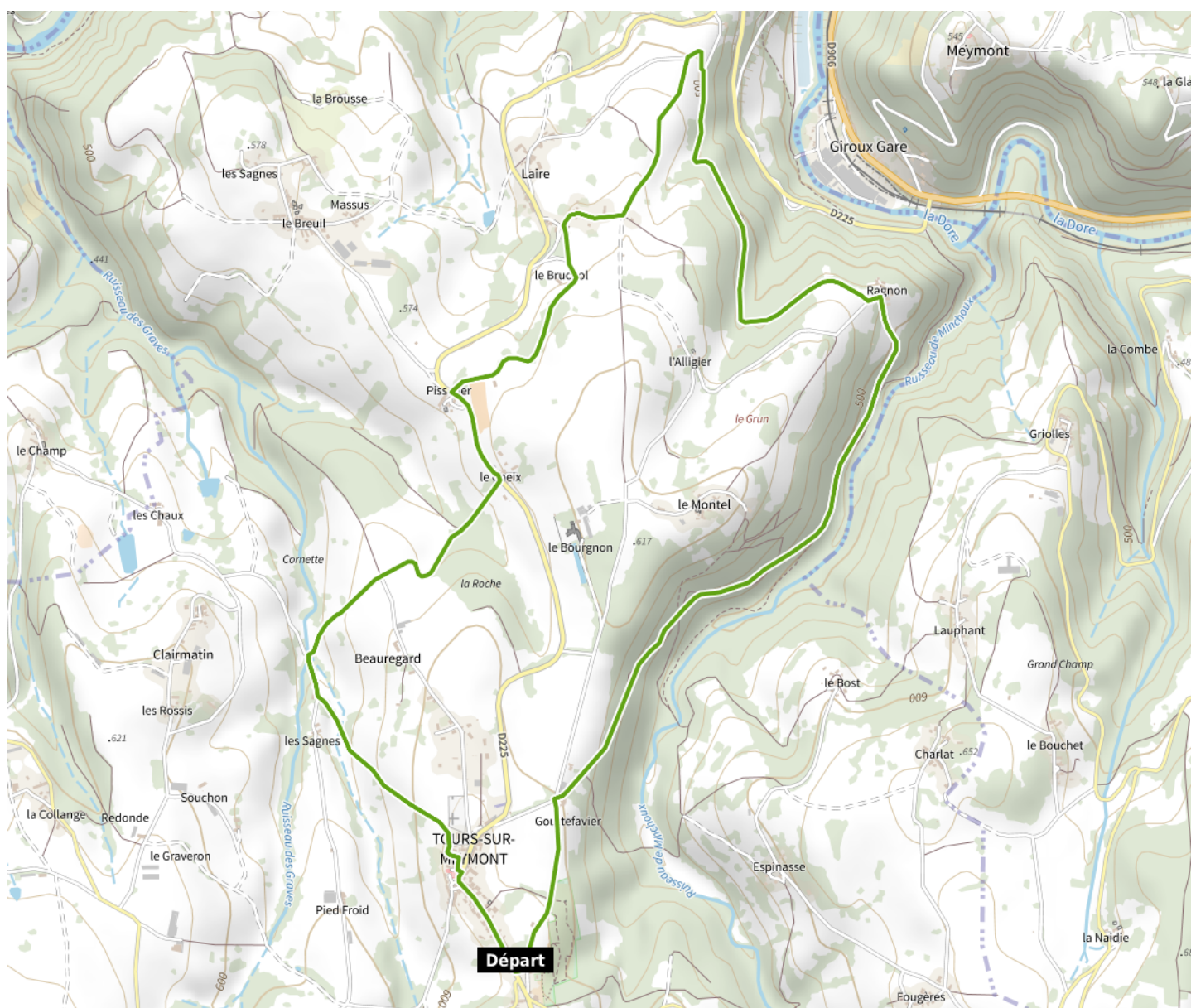
Jaune

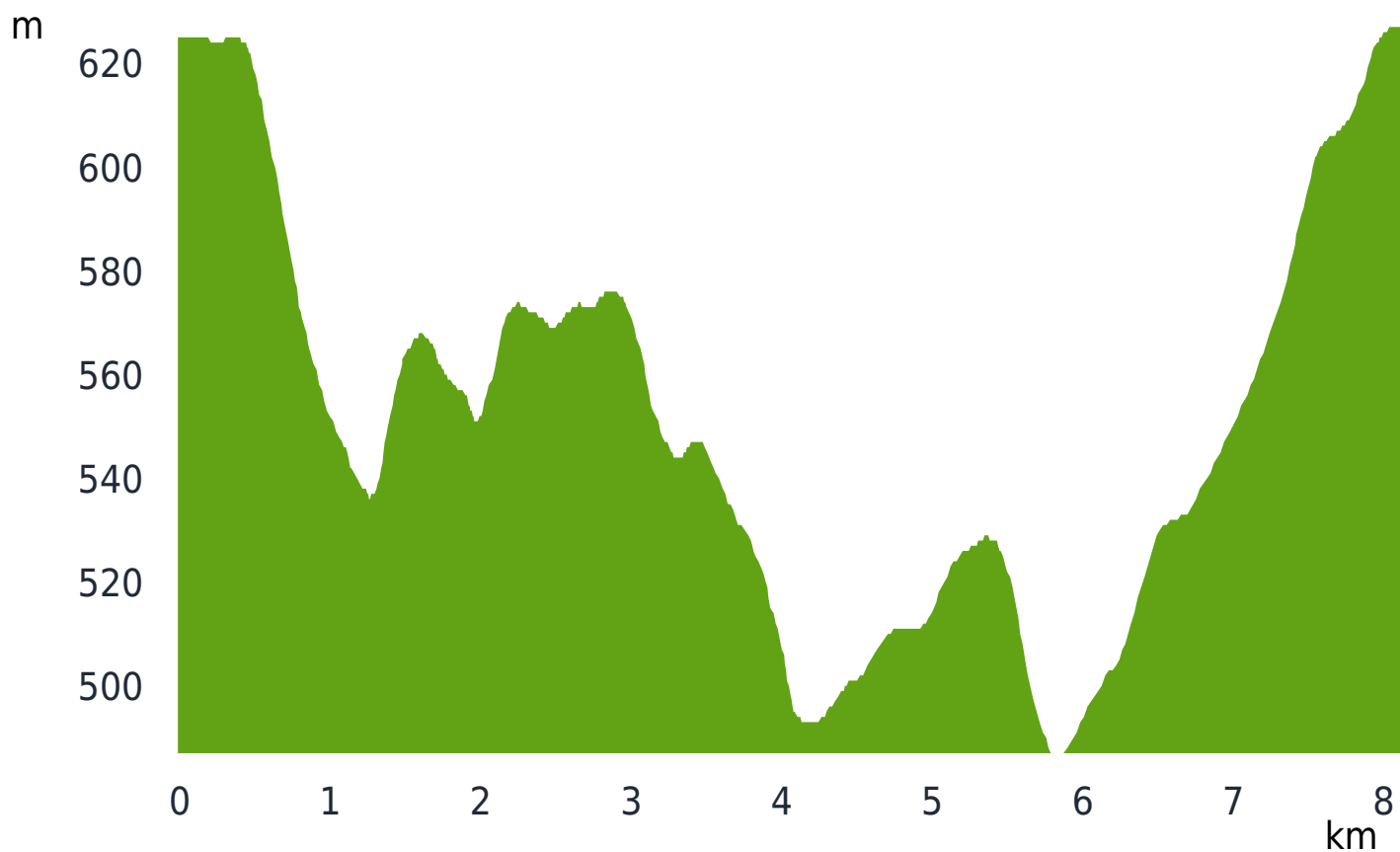


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Tours-sur-Meymont

Adresse de départ

Place de la Mairie

63590 Tours-sur-Meymont

Accès au point de départ

Depuis le bourg de Cunlhat, emprunter la D 225 sur 5 km en direction de Tours-sur-Meymont.

Description du parcours

Depuis Tours-sur-Meymont, ce circuit offre de belles vues sur le vallon des Graves, les gorges de la Dore et les monts du Forez. On apprécie particulièrement, les maisons en pisé, le château privé du Bourgon et le pont en pierre sur le Minchoux.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : De la place de la mairie à Tours-sur-Meymont. Traverser le bourg en tournant à gauche à l'angle de la poste, puis descendre à droite par un chemin entre deux murs. Tourner à droite sur la route devant la ferme des Sagnes. À 100 m, monter par le chemin goudronné à droite.

Étape 2 : Au carrefour (vue sur les gorges de la Dore et sur les monts du Forez), continuer tout droit sur un chemin qui rejoint le Cheix. Emprunter la D 225 à gauche sur 300 m. Au hameau de Pissolier, virer sur le chemin à droite.

Étape 3 : À Laire, suivre le chemin goudronné à droite, traverser le hameau. Descendre à gauche à 150 m (vue sur les gorges de la Dore et sur les monts du Forez). On débouche, 500 m plus loin, sur une route qui vire à droite. L'emprunter puis continuer tout droit par une piste jusqu'à Ragnon.

Étape 4 : De Ragnon, descendre à droite dans la vallée, puis remonter sur la droite. À la croisée de 4 chemins, possibilité d'un hors circuit à gauche vers le pont en pierre sur le Minchoux à 400 m. Sinon, poursuivre tout droit sur la piste. À la scierie de Gouttefavier, prendre le chemin à gauche pour rejoindre la mairie et le point de départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.